

L'ANGUILLE

La situation de

Les dates clés de la prise de conscience de la situation de l'anguille

1970-80	Premiers signes montrant le déclin de la population.
1984	Première alerte sur la diminution de la population en France.
1999	Stock d'anguilles défini en dehors des limites biologiques de sécurité.
2007	Adoption d'un règlement européen pour la reconstitution du stock d'anguilles.
2009	Inscription à l'annexe II de la Convention de Washington sur les espèces menacées (CITES, réglementation du commerce).
2010	Classement «en danger critique d'extinction» (IUCN). Approbation du Plan de Gestion Anguille Français par l'Europe. Fermeture du quota export hors Union Européenne par la CITES.

Les 40 dernières années : une diminution constante de la population d'anguilles

Les séries françaises de données des arrivées de civelles en estuaire depuis les années 1960 convergent, à l'image des analyses menées à l'échelle européenne, pour indiquer une chute importante depuis les années 1980 et continue jusqu'à nos jours. Les analyses indiquent un niveau moyen d'arrivées de civelles des années 2004 à 2008 à seulement 8 % de celui des an-

nées 1970 (FAO EIFAC et CIEM, 2008). Sur le stock d'anguilles en place dans nos cours d'eau, les réseaux de suivi en France de l'ONEMA estiment une diminution des densités d'anguilles sur les cours d'eau de 3,4 % par an depuis 1983. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'il concerne les secteurs les plus favorables à la colonisation de l'anguille.

La situation en Charente Seudre : le constat des dernières années

Les indicateurs d'abondance de l'anguille révèlent une tendance globale à la baisse sur l'ensemble des bassins Charente et Seudre depuis la fin des années 1980.

Il est également observé une diminution de l'aire de répartition avec un recul de l'ordre de 60 km du front de colonisation des anguilles de moins de 30 cm entre les années 1988/89 et 2006/07 (ONEMA EPTB, 2008).

Le suivi de la progression des anguilles de moins de 15cm montre une stagnation de l'état de colonisation entre 2009 et 2013 (150 km de l'océan).

Le suivi 2013 des captures de civelles par les pêcheurs professionnels maritimes montre une augmentation des arrivées de civelles en estuaire. En Charente-Maritime, la pêche a été arrêtée le 12 janvier (quota atteint), 3 mois avant la date de fin de pêche habituelle. Les captures moyennes par marée ont été de 4,1 kg/marée sur la Charente et de 3,2 kg/marée pour la Seudre.

En parallèle, le suivi de la station de piégeage de la passe de Saujon sur la Seudre met en évidence des remontées plus importantes de civelles entre 2012 et 2013 avec respectivement 80 kg et 170 kg passés de février à juillet.

“ Au regard des chroniques des dernières décennies, on peut considérer que la situation de la population d'anguilles reste très préoccupante ”

Une situation toujours inquiétante

Il est impossible de conclure aujourd'hui à la reprise d'une dynamique positive. D'autant plus que ces observations doivent être mises en relation avec des conditions hydro-climatiques favorables

de l'hiver 2013. Seule une amélioration sur le long terme de l'état de la population et sur l'ensemble des stades (civelle, anguille jaune, anguille argentée) permettra d'évoquer le retour de l'anguille.

Qu'en est-il pour la prochaine saison de pêche 2013/2014 ?

Concernant les mesures pêche du Plan de Gestion Anguille pour les civelles, le quota national pour les pêcheurs professionnels augmente pour la première fois après 3 années de diminution consécutives. Il a été maintenu au même niveau que celui de 2012 pour la part destinée à la consommation et augmenté pour la part destinée

au repeuplement. La saison de pêche reste de 5 mois maximum et elle est interdite pour les pêcheurs amateurs. Pour les anguilles jaunes, la saison de pêche est de 5 mois, la pêche de nuit interdite pour les amateurs et la déclaration de capture est obligatoire. L'anguille argentée reste interdite à la pêche.

CONTACTS

Animation Cellule Migrateurs

Audrey Postic-Puivif - EPTB Charente 05 46 74 00 02 - audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net

François Albert - Groupement Fédérations de Pêche du Poitou-Charentes - 05 45 69 33 91
albert-fede-poitoucharentes@orange.fr

Éric Buard - CREA - 05 46 47 17 71 - eric.buard.creaa@orange.fr



UN CLIC, DES INFOS !

Tableaux de bord : le site a 1 an !

Au 3 décembre 2013, 4 280 visiteurs ont consulté le site avec

une durée moyenne de 4 min 57 s.

Les états et tendances des populations de nos espèces cibles pour l'année 2012 sont archivés.

Pour 2013, les états seront disponibles au printemps 2014 mais de nombreuses données sont déjà consultables.

www.migrateurs-charenteseudre.fr



Avec le soutien financier de :



Et en partenariat avec :

à l'écoute des migrateurs

Charente et Seudre : entre mer et continent

n°10

CELLULE MIGRATEURS :

- EPTB CHARENTE

- GROUPEMENT FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU POITOU-CHARENTES

- CREA

UNE SITUATION SENSIBLE en 2013

Cette année, les conditions hydro-climatiques particulières n'ont pas permis d'observations complètes.

Elles ont perturbé la reproduction et cependant facilité les déplacements.

Les aloses ont été vues en migration à la station de comptage de Crouin (Cognac) entre le 26 mars et le 28 juillet. Au total, 1 476 individus ont été comptabilisés, soit 4 fois moins qu'en 2012 (5 759). Des aloses ont été observées jusqu'à La Mothe à 151 km de l'océan (St-Yrieix en 2012 à 167 km).

Les frayères connues ont été actives en aval de Cognac mais limitées en amont.

Les analyses du suivi des reproductions sont en cours de traitement. Ces observations révèlent une année 2013 difficile pour les aloses. Les lamproies marines sont montées entre le 9 janvier et le 19 juin 2013 à la station de comptage. 327 individus sont passés.

Cet effectif est similaire à 2012 (332) mais nettement inférieur à 2010 (3 663). L'explication peut être apportée par les conditions hydro



Dispositif de franchissement à Gademoulin (Charente)

climatiques humides du printemps pouvant favoriser la possibilité d'un passage directement par le seuil fixe. Ces conditions météorologiques ont rendu difficiles les comptages de nids et la détermination de l'activité de reproduction. Le front de migration se situe donc au minimum à Gademoulin, à 110 km de l'océan (Vibrac en 2012 à 129 km).

Depuis 2010, les lamproies fluviatiles sont peu nombreuses à être observées à la station. Cette année, 15 individus ont été comptabilisés (20 en 2012). Concernant les anguilles en montaison, il n'est pas encore possible de comptabiliser correctement leur remontée à la station (visionnage à optimiser). Un point sur les suivis biologiques des dernières années est fait en dernière page de ce bulletin. Enfin, les salmonidés sont toujours dominés par les truites de mer avec 55 poissons observés cette année et 1 unique saumon. En 2012, on observait 18 truites de mer et 1 saumon.

Retrouvez les comptages sur www.migrateurs-charenteseudre.fr/station-de-comptage/

Au sommaire...

- 2) SAGE ET POISSONS MIGRATEURS
- 3) RÉVISION DU PLAGEPOMI
- 4) BILAN DES SUIVIS ANGUILLES

ACTU CELLULE MIGRATEURS

L'exposition «poissons migrateurs»

Une exposition itinérante composée de 10 panneaux est mise à disposition, gratuitement, à tous les acteurs du bassin versant, sur simple convention. Elle a cheminé sur les bassins versants de la Charente et de la Seudre au cours

de l'année 2013 : 9 structures l'ont empruntée sur 150 jours.

Le calendrier d'emprunt pour l'année 2014 est ouvert. Il suffit de contacter l'un des 3 animateurs de la Cellule Migrateurs.

www.fleuve-charente.net/espace-collaboratif/

Les classements sortis en novembre

Les listes des cours d'eau concernés par la révision des classements réglementaires ont été publiées le 9 novembre 2013.

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Les propriétaires d'ouvrages de la liste 2 ont 5 ans pour se mettre en conformité vis-à-vis de la continuité écologique.



SAGE et poissons migrateurs



Le SAGE, un projet commun pour l'eau !

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré en concertation avec les acteurs d'un même bassin versant. Il fixe les objectifs permettant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il concilie les usages afin de retrouver le bon état des eaux et des milieux aquatiques. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau

(CLE) représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique. Depuis la loi sur l'eau de 2006, il se compose de deux parties essentielles : le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement. Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers.

De l'émergence à la mise en œuvre

La démarche du SAGE répond à une succession d'étapes précises correspondant au schéma suivant :

- **l'émergence** : définition du périmètre et création de la CLE,
- **l'état des lieux** : réalisation de l'état initial et du diagnostic,

- **la stratégie** : étude des tendances et des scénarii alternatifs,
 - **la rédaction** : PAGD et règlement déclinant cette stratégie.
- Une fois approuvé, le SAGE est mis en œuvre. Il est révisé à intervalle régulier suivant les mêmes principes.

Le SAGE : outil participant à la préservation des poissons migrateurs !

De façon générale, un SAGE répertorie les milieux aquatiques sensibles et définit les conditions de leur préservation voire de leur restauration. Il détermine des objectifs quantitatifs, qualitatifs et leurs délais de réalisation. Il fixe les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il peut règlementer la répartition de la ressource entre les usagers. Un SAGE

peut rendre opposable certaines orientations des plans existants pour la préservation et la gestion des poissons migrateurs (Plan de Gestion Anguille, PLAGEPOMI, trame bleue). L'ensemble de ces dispositions favorise l'atteinte d'un bon état des eaux et des milieux aquatiques et donc participe à la sauvegarde et la restauration des populations de poissons migrateurs.

Les poissons migrateurs révélateurs d'une bonne fonctionnalité

En plus d'une quantité et d'une qualité suffisantes de l'eau et des habitats, les déplacements des poissons migrateurs exigent une continuité depuis l'océan jusqu'aux zones de reproduction ou de croissance.

Les poissons migrateurs sont ainsi intégrés

de la plupart des pressions subies sur les cours d'eau. Ainsi, le bon état des populations de poissons migrateurs, avant d'être un objectif à atteindre dans un SAGE, sera aussi un indicateur transversal de l'efficacité des mesures définies par le SAGE.

La Cellule Migrateurs et les SAGE

Depuis 2009, la Cellule Migrateurs anime un programme d'actions pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs à l'échelle des bassins Charente et Seudre.

Elle apporte ainsi la connaissance nécessaire autour du comportement des espèces, des informations sur l'avancement de la restauration de

la continuité écologique et plus globalement des indicateurs du suivi de l'état des populations. Ces éléments participent à l'élaboration ou la révision des SAGE et les connaissances acquises peuvent aider à orienter les enjeux à l'échelle des territoires pour la préservation et la restauration des poissons migrateurs.

Une nécessaire coordination «Inter SAGE» Charente, Boutonne, Seudre...

La coordination inter-SAGE doit permettre de favoriser les échanges et d'améliorer la gouvernance autour de la gestion locale de l'eau sur des territoires interdépendants. Actuellement au stade

de projet, des échanges seraient nécessaires puisque des liens naturels existent : exutoires communs, étiages partagés, jonction du canal Charente/Seudre, enjeux littoraux et estuariens...



CARTE DE LOCALISATION

Charente, Boutonne, Seudre : 3 territoires, 3 structures porteuses

- **SAGE Charente** : porté par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente (EPTB), il est actuellement en phase d'élaboration. Le diagnostic a été validé en 2013, sur la base duquel la stratégie doit être discutée en 2014.
→ 9 300 km² / 3 régions / 6 départements / 706 communes.

- **SAGE Boutonne** : porté par le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du Bassin de la Boutonne (SYMBO), il est dans sa phase de révision. L'état des lieux est révisé et la CLE travaille actuellement à la nouvelle stratégie.
→ 1 320 km² / 2 départements / 130 communes.

- **SAGE Seudre** : porté par le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS), il est actuellement en phase d'élaboration. La CLE travaille la stratégie avec la définition des scénarii alternatifs.
→ 750 km² en Charente-Maritime / 67 communes.

POUR EN SAVOIR

www.fleuve-charente.net



www.sageboutonne.fr



www.sageseudre.fr



TÉMOIGNAGE Clémentine Gauffillet, animatrice du SAGE Boutonne

Dans la phase d'élaboration du SAGE, au début des années 2000, les poissons migrateurs étaient-ils évoqués ?

Les potentialités d'accueil des grands migrateurs sont importantes sur le bassin. Ils ont donc fait naturellement l'objet de travaux lors de l'élaboration du SAGE.

Dans sa «version 2008», le SAGE comporte d'ailleurs des dispositions spécifiques aux poissons migrateurs. Il est vrai que les efforts de la CLE, notamment lors de la phase de mise en œuvre, ont essentiellement porté sur la gestion quantitative, principale problématique sur le bassin. Mais ces travaux bénéficient indirectement aux poissons migrateurs.

Qu'en est-il aujourd'hui dans le cadre de la révision du SAGE ?

La thématique «migrateurs» est abordée via la restauration des fonctionnalités piscicoles, en lien avec le potentiel important de la rivière. Elle est aussi abordée à travers la continuité écologique. Le SAGE révisé intégrera des orientations relatives à la gestion et aux traitements de certains ouvrages en lien avec les aspects de franchissement piscicole et de transit sédimentaire. Un groupe de travail dédié à la mise en place d'une gestion coordonnée des ouvrages va d'ailleurs être constitué.

Quel est le lien mis en place entre le SAGE et le programme de la Cellule Migrateurs ?

Dans ses travaux, la CLE prend en compte les résultats des suivis effectués par la Cellule migrateurs, notamment afin de cibler les secteurs à enjeux et les points problématiques.

Ces données lui permettent ainsi d'orienter les actions à conduire pour améliorer la situation. La Cellule est par ailleurs invitée à se joindre aux groupes de travail traitant de la question des migrateurs.

RÉVISION DU PLAGEPOMI Où en est-on ?

Un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) précise les grandes orientations permettant le maintien ou l'accroissement des effectifs de poissons migrateurs.

Les bassins Charente et Seudre sont pris en compte dans le même PLAGEPOMI que la Garonne et la Dordogne. Le plan 2008-2012 a été prolongé jusqu'en 2013 et va bientôt être remplacé. Pour cela, une révision a commencé. La Cellule Migrateurs a réalisé le bilan des mesures mises en œuvre en 2008-2012 en Charente-Seudre et a listé des propositions de mesures pour le prochain plan.

Le bilan global du PLAGEPOMI 2008-2012 concernant les 79 mesures de gestion donne :

- un niveau de réalisation de 53 % (et 37 % mesures réalisées en partie et 10 % non appliquées),
- 76 % des mesures semblent utiles et applicables (22 % à adapter et 3 % inutiles).

Concernant l'état des populations, le bilan global est le suivant :

Espèce	État	Tendance
Anguille	ALARMANT	STABILITÉ
Grande alose	ALARMANT	NETTE DÉGRADATION
Alose feinte	—	—
Lamproie marine	MÉCONNU	STABILITÉ
Lamproie fluviatile	—	—
Truite de mer	ALARMANT	STABILITÉ
Saumon Atlantique Dordogne	ALARMANT	STABILITÉ
Saumon Atlantique Garonne	ALARMANT	STABILITÉ

REPÈRES

Chronologie de mise en place des SAGE du territoire

